

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Est-ce normal de payer pour suivre le procès du présumé assassin de son enfant? **LA MINISTRE DE LA JUSTICE RÉPOND POSITIVEMENT À LA DEMANDE DE L'AFPAD ET CRÉE UN FONDS D'INDEMNISATION**

Laval, le 14 août 2018 – Ce mardi 14 août sera annoncée à 14 h au Palais de Justice de Montréal, par la ministre de la Justice Stéphanie Vallée, la création d'un programme de soutien pour les proches de personnes décédées à la suite d'un acte criminel. L'AFPAD et ses familles ont été entendues suite aux multiples demandes d'aide et d'indemnisation pour ces parents et ces proches qui devaient souvent s'appauvrir afin d'assister au procès de leurs proches. Ce fonds d'aide sera mis sur pied à la fin de l'automne 2018.

LA RÉALITÉ : L'APPAUVRISSMENT

Suite à un homicide, les proches de la victime s'appauvrissent financièrement, car ils doivent assumer tous les frais, et ce sans compter la perte de revenu relié à l'absence au travail qui prend souvent plusieurs mois voire jusqu'à un ou deux ans, si tout se passe bien. Mais le cauchemar de ces familles ne s'arrête pas là, car les longs délais judiciaires font en sorte que ces familles sont plongées dans le cauchemar durant plusieurs années. En général, les membres de la famille de la victime tiennent à assister au procès pour honorer la mémoire du défunt, même si ce qu'ils entendent est horrible.

« Bien que ce besoin soit légitime, plusieurs familles ne pouvaient malheureusement pas assister au procès pour des raisons financières. Dans plusieurs cas, les personnes étaient à plus de 300 km de l'endroit où se tenait le procès et certains ont dû même vivre dans leur voiture. D'autres familles, comme les parents de Clémence Beaulieu-Patry et de Gabrielle Dufresne-Elie, toutes deux sauvagement assassinées, ont dû assumer des frais de subsistance pour y assister, tels des frais de déplacement, d'hébergement et de repas pour cette période qui dure de 6 à 8 semaines. Nous saluons ce nouveau programme qui viendra soulager financièrement nos familles. Merci Madame la Ministre de nous avoir entendus. » Déclare Nancy Roy, directrice générale de l'AFPAD.

À PROPOS DE L'AFPAD

Depuis sa fondation en 2005, l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD) représente plusieurs centaines de familles au Québec et entend poursuivre sa mission par le développement de nouveaux services et d'outils permettant à ses membres de briser l'isolement et de développer entre eux un lien de solidarité.

- 30 -

Demandes d'entrevues :

Nancy Roy, directrice générale de l'AFPAD
Cellulaire : 514 436-1577 / Téléphone : 514 396-7389
Courriel : nancyroy@afpad.ca

Médias anglophones :

Darlene Ryan, porte-parole bilingue pour l'AFPAD et belle-mère de Brigitte Serre, assassinée en 2006
Cellulaire : 514 916-5273
Courriel : darlene.ry@hotmail.com